

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

JUILLET
2018

PRINCIPALES TENDANCES

A fin juillet 2018 et en comparaison avec la même période de l'année 2017, l'exécution des budgets des collectivités territoriales laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes ordinaires de 5,6% provenant de :

- l'augmentation de 10,7% des impôts directs suite à la hausse de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (1.495 MDH contre 740 MDH) et de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+5,5%), conjuguée à la baisse de la taxe professionnelle (-2,5%), de la taxe de services communaux (-1%) et de la taxe d'habitation (-2,6%);
- la diminution de 1,4% des impôts indirects qui s'explique principalement par la baisse de 2% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de 26,3% de la taxe sur les opérations de lotissement, conjuguée à la hausse de 5,3% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances ;
- l'accroissement de 23,5% des recettes non fiscales provenant notamment de l'augmentation des subventions (1.038 MDH contre 534 MDH) et des fonds de concours (774 MDH contre 630 MDH).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurances) représentent 52,8% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en augmentation de 2,3% suite à la hausse de 1,3% des dépenses de personnel, de 3,2% des autres dépenses de biens et services et de 3,9% des intérêts de la dette ;
- des dépenses d'investissement en hausse de 13,2%, passant de 5,3 MMDH à fin juillet 2017 à 6 MMDH à fin juillet 2018.

Solde ordinaire et excédent global

- un solde ordinaire positif de 10 MMDH contre un solde ordinaire positif de 9 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 4,4 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 464 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes contre un excédent global de 4,3 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 540 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Fonds disponibles

A fin juillet 2018, les fonds disponibles des collectivités territoriales et de leurs groupements ont atteint 36,2 MMDH dont 27,4 MMDH sont des excédents des exercices antérieurs.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Juillet 2017	Prévisions 2018	Juillet 2018	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	<u>21 924</u>	<u>24 203</u>	<u>23 149</u>	<u>96%</u>	<u>5,6%</u>
1.1- Recettes fiscales :	19 047	19 593	19 595	100%	2,9%
<i>Impôts directs</i>	6 739	7 669	7 459	97%	10,7%
<i>Impôts indirects</i>	12 308	11 924	12 136	102%	-1,4%
1.2- Recettes non fiscales :	2 877	4 610	3 554	77%	23,5%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	393	640	463	72%	17,8%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	461	642	462	72%	0,2%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	1 164	1 980	1 812	92%	55,7%
<i>Autres recettes</i>	859	1 348	817	61%	-4,9%
2- DEPENSES ORDINAIRES	<u>12 904</u>	<u>29 576</u>	<u>13 198</u>	<u>45%</u>	<u>2,3%</u>
2.1- Biens et services :	12 040	28 460	12 300	43%	2,2%
<i>Personnel</i>	6 578	13 223	6 661	50%	1,3%
<i>Autres biens et services</i>	5 462	15 237	5 639	37%	3,2%
2.2-Intérêts de la dette :	864	1 116	898	80%	3,9%
3- SOLDE ORDINAIRE	<u>9 020</u>	<u>-5 373</u>	<u>9 951</u>		
4- INVESTISSEMENT²	5 305	33 740	6 005	18%	13,2%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	17	-36	6		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	523	-5 165	458		
7- EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL	<u>4 255</u>	<u>-44 314</u>	<u>4 410</u>		
8- FINANCEMENT² :	<u>-4 255</u>	<u>44 314</u>	<u>-4 410</u>		
<i>Recettes d'emprunt</i>	1 228	562	1 442		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-929	-1 379	-1 057		
<i>Variation de l'excédent</i>	-4 554	45 131	-4 795		

¹ Occupation temporaire du domaine public

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Juillet 2017	Prévisions 2018	Juillet 2018	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	19 047	19 593	19 595	100%	2,9%
IMPÔTS DIRECTS	6 739	7 669	7 459	97%	10,7%
<i>Taxe de services communaux³</i>	2 712	2 624	2 685	102%	-1,0%
<i>Taxe professionnelle³</i>	2 087	2 037	2 035	100%	-2,5%
<i>Taxe d'habitation³</i>	266	316	259	82%	-2,6%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	934	974	985	101%	5,5%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	390	859	826	96%	111,8%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	350	859	669	78%	91,1%
IMPÔTS INDIRECTS	12 308	11 924	12 136	102%	-1,4%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	10 745	10 010	10 530	105%	-2,0%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	190	250	200	80%	5,3%
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	404	551	400	73%	-1,0%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	118	162	87	54%	-26,3%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	108	137	120	88%	11,1%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	114	152	115	76%	0,9%
<i>Taxe de séjour</i>	115	99	131	132%	13,9%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	125	85	151	178%	20,8%
<i>Autres impôts indirects</i>	389	478	402	84%	3,3%
RECETTES NON FISCALES	2 877	4 610	3 554	77%	23,5%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	393	640	463	72%	17,8%
<i>Redevance OTDP communal</i>	461	642	462	72%	0,2%
<i>Fonds de concours</i>	630	341	774	227%	22,9%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	299	418	264	63%	-11,7%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	0	211	2	1%	
<i>Subventions</i>	534	1 639	1 038	63%	94,4%
<i>Recettes diverses</i>	560	719	551	77%	-1,6%
TOTAL DES RECETTES	21 924	24 203	23 149	96%	5,6%

³ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6 décembre 2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2010 (B.O n° 5822 du 18 mars 2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	3 522	2 827	16 800	23 149
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	258	159	3 716	4 133
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	258	123	2 188	2 569
<i>Produits des services</i>	0	0	480	480
<i>Produits des biens</i>	0	36	1 048	1 084
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	102	0	4 877	4 979
Taxe sur les services communaux	102	0	2 583	2 685
Taxe professionnelle	0	0	2 035	2 035
Taxe d'habitation	0	0	259	259
1.3- Ressources transférées :	3 162	2 668	8 207	14 037
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	153	2 497	7 880	10 530
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	1 495	0	0	1 495
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	200	0	0	200
<i>Fonds de concours et subventions</i>	1 314	171	327	1 812
2- DEPENSES ORDINAIRES	745	1 485	10 968	13 198
2.1- Biens et services :	575	1 436	10 289	12 300
<i>Personnel</i>	94	1 165	5 402	6 661
<i>Autres biens et services</i>	481	271	4 887	5 639
2.2-Intérêts de la dette	170	49	679	898
3- SOLDE ORDINAIRE	2 777	1 342	5 832	9 951
4- INVESTISSEMENT	2 316	1 517	2 172	6 005
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	2	0	4	6
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	8	-21	471	458
7- EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL	471	-196	4 135	4 410
8- FINANCEMENT :	-471	196	-4 135	-4 410
<i>Recettes d'emprunt</i>	333	414	695	1 442
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-169	-51	-837	-1 057
<i>Variation de l'excédent</i>	-635	-167	-3 993	-4 795

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin juillet 2018 laisse apparaître une hausse de 5,6% des ressources et de 2,3% des dépenses ordinaires, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 10 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 6 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 464 MDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 4,4 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 23,1 MMDH en augmentation de 5,6% par rapport à fin juillet 2017. Ceci s'explique par la hausse de 9,3% des recettes transférées et de 2,8% des recettes gérées par les collectivités territoriales, conjuguée à la diminution de 1,7% des recettes gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2017	Prévisions	2018	Evol. %
Transférées	12 839	13 958	14 037	9,3%
Gérées par l'Etat	5 065	4 977	4 979	-1,7%
Gérées par les collectivités	4 020	5 268	4 133	2,8%
TOTAL	21 924	24 203	23 149	5,6%

1.1-RECETTES FISCALES

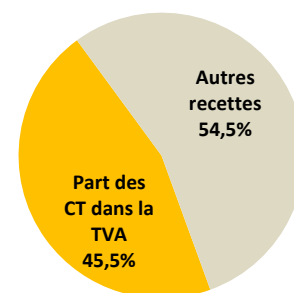
Les recettes fiscales ont atteint 19,6 MMDH, en augmentation de 2,9% par rapport à leur niveau à fin juillet 2017, suite à la hausse de 10,7% des impôts directs et à la baisse de 1,4% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 84,6% des recettes globales des collectivités territoriales à fin juillet 2018.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 14 MMDH à fin juillet 2018 contre 12,8 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 9,3%. Ceci résulte de l'augmentation de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (1.495 MDH contre 740 MDH)⁴, des subventions (1.038 MDH contre 534 MDH), des fonds de concours (774 MDH contre 630 MDH) et de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances (200 MDH contre 190 MDH), conjuguée à la baisse de 2% de la part des collectivités territoriales dans le produit de TVA (10,5 MMDH contre 10,7 MMDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 45,5% de leur part dans le produit de la TVA.

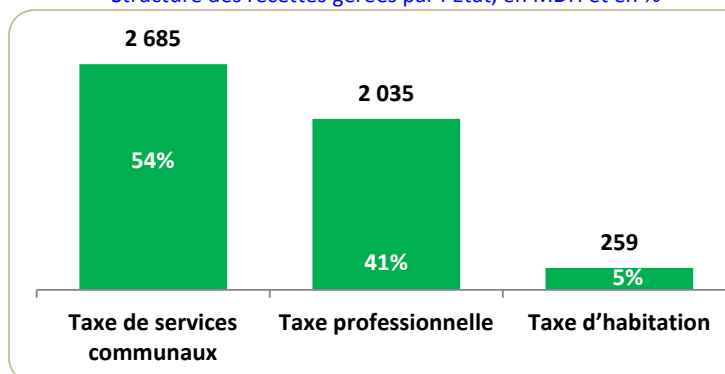
Structure des recettes des collectivités en 2018



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin juillet 2018, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 5 MMDH contre 5,1 MMDH un an auparavant, soit une diminution de 1,7%, provenant de la baisse de la taxe de services communaux (-1%), de la taxe professionnelle (-2,5%) et de la taxe d'habitation (-2,6%).

Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %

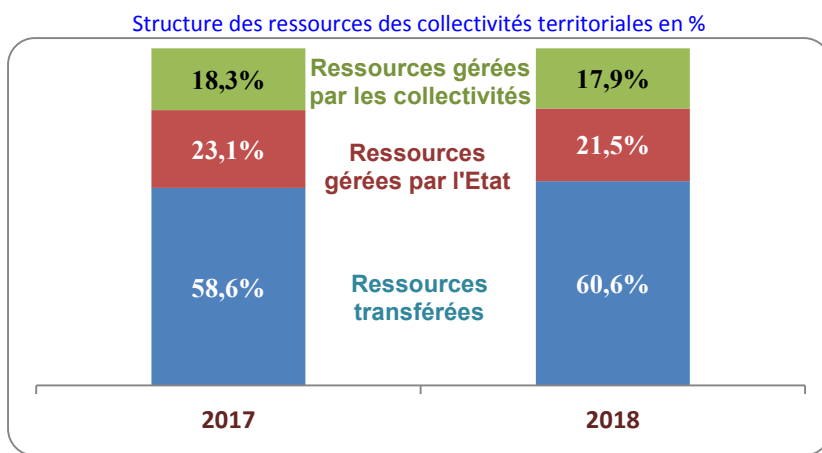


⁴ La part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR est passée de 3% en 2017 à 4% en 2018 (articles 13 et 14 de la loi de finances pour l'année 2018).

1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 4,1 MMDH à fin juillet 2018 contre 4 MMDH un an auparavant. Elles sont constituées en grande partie par la taxe sur les terrains urbains non bâtis (985 MDH), les recettes domaniales (463 MDH), la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (462 MDH), la taxe sur les opérations de construction (400 MDH) et la redevance sur les recettes des mandataires des marchés de gros (264 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin juillet 2017 et fin juillet 2018, fait ressortir une augmentation de la part des ressources transférées, conjuguée à une diminution de la part des ressources gérées par l'Etat et de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales.



1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 3,6 MMDH, en augmentation de 23,5% par rapport à leur niveau à fin juillet 2017, en raison notamment de la hausse des subventions (1.038 MDH contre 534 MDH), des fonds de concours (774 MDH contre 630 MDH) et des recettes domaniales (463 MDH contre 393 MDH).

La hausse enregistrée au niveau des subventions provient essentiellement de l'augmentation des subventions de l'Etat (996 MDH contre 517 MDH).

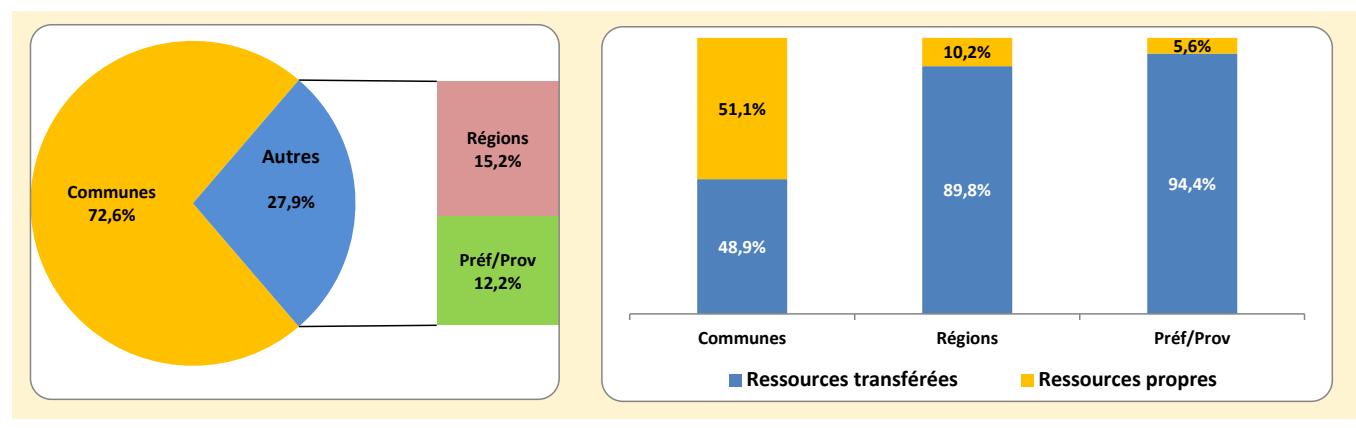
Les fonds de concours sont constitués pour une grande partie des versements effectués par certains départements ministériels (583 MDH contre 283 MDH).

La hausse des recettes domaniales est due principalement à l'augmentation des produits de location des locaux à usage commercial ou professionnel (254 MDH contre 231 MDH) et des produits de vente de terrains non bâtis (53 MDH contre 25 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 16,8 MMDH et représentent 72,6% des recettes globales des collectivités territoriales à fin juillet 2018.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale durant les sept premiers mois de 2018 permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 48,9% des recettes des communes contre 89,8% pour les régions et 94,4% pour les préfetures et provinces.



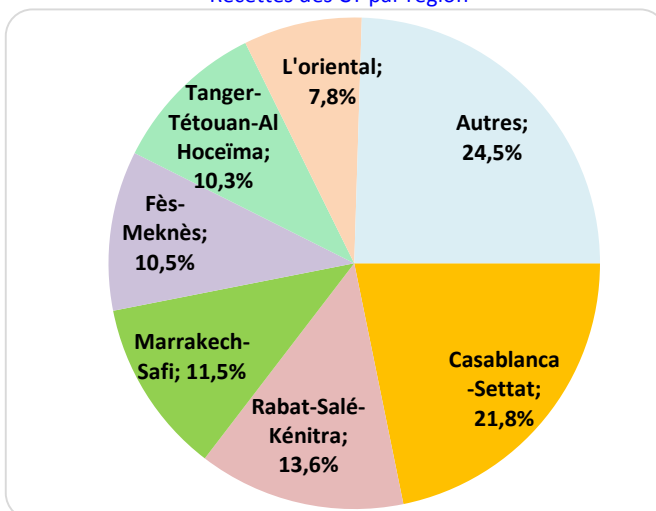
1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 75,5% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (5 MMDH) représentent 21,8% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 13,6% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,2%.

Recettes des CT par région



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	1 087	2 094	1 864	5 045
Rabat-Salé-Kénitra	594	964	1 593	3 151
Marrakech-Safi	562	457	1 643	2 662
Fès-Meknès	386	323	1 721	2 430
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	496	429	1 457	2 382
L'oriental	242	192	1 371	1 805
Souss-Massa	339	339	1 010	1 688
Béni Mellal-Khénifra	234	139	1 064	1 437
Laâyoune-Sakia El Hamra	73	0	890	963
Drâa-Tafilalet	80	30	808	918
Guelmim-Oued Noun	35	12	339	386
Dakhla-Oued Ed Dahab	5	0	277	282
TOTAL	4 133	4 979	14 037	23 149

2- DEPENSES

A fin juillet 2018, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 20,3 MMDH, en hausse de 5,9% par rapport à leur niveau à fin juillet 2017. Elles se composent à hauteur de 65,1% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin juillet 2018, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 13,2 MMDH, soit une augmentation de 2,3%. Cette hausse est le résultat de l'augmentation de 1,3% des dépenses de personnel, de 3,2% des autres dépenses de biens et services et de 3,9% des intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2017	Prévision	2018	Réalisation	Variation
Personnel	6 578	13 223	6 661	50%	1,3%
Autres biens et services	5 462	15 237	5 639	37%	3,2%
Intérêts dette	864	1 116	898	80%	3,9%
TOTAL	12 904	29 576	13 198	45%	2,3%

⁵ Décret n°2.15.10 du 20 Février 2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05 Mars 2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin juillet 2018 ont atteint 6.661 MDH contre 6.578 MDH à fin juillet 2017, soit une hausse de 1,3%. Les salaires représentent 50,5% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 63,3% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 5.639 MDH à fin juillet 2018 contre 5.462 MDH un an auparavant. Elles sont constituées pour 48,8% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 898 MDH à fin juillet 2018 contre 864 MDH un an auparavant, en hausse de 3,9%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin juillet 2018 a dégagé un solde ordinaire positif de 10 MMDH contre un solde ordinaire positif de 9 MMDH enregistré un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

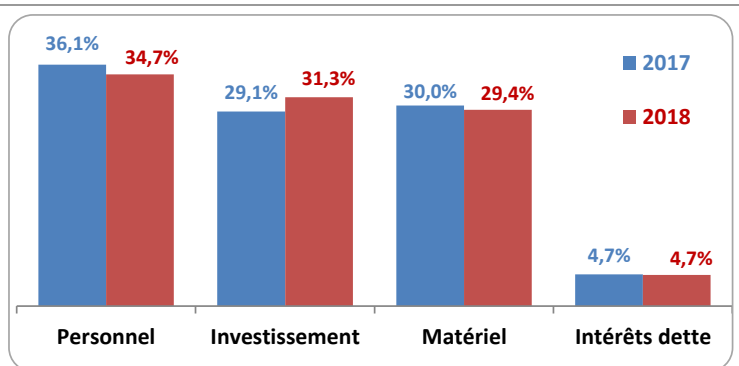
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 6 MMDH à fin juillet 2018 contre 5,3 MMDH à fin juillet 2017, soit une hausse de 13,2%.

Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des émissions au titre des programmes nationaux (2.416 MDH contre 1.943 MDH) et des projets intégrés (1.400 MDH contre 1.057 MDH), conjuguée à la diminution des émissions au titre des travaux neufs et grosses réparations (1.164 MDH contre 1.369 MDH).

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	2017	Prévision	2018	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	1 369	10 062	1 164	12%	-15,0%
Projets intégrés⁶	1 057	5 995	1 400	23%	32,5%
Acquisitions immobilières	370	6 446	406	6%	9,7%
Acquisitions mobilières⁷	495	2 099	436	21%	-11,9%
Programmes nationaux⁸	1 943	7 062	2 416	34%	24,3%
Subventions	71	2 076	183	9%	157,7%
TOTAL	5 305	33 740	6 005	18%	13,2%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin juillet 2017 et fin juillet 2018 fait ressortir la baisse des parts des dépenses de personnel et des dépenses de matériel, conjuguée à la hausse de la parts des dépenses d'investissement et la stagnation de celle des charges en intérêts de la dette.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles

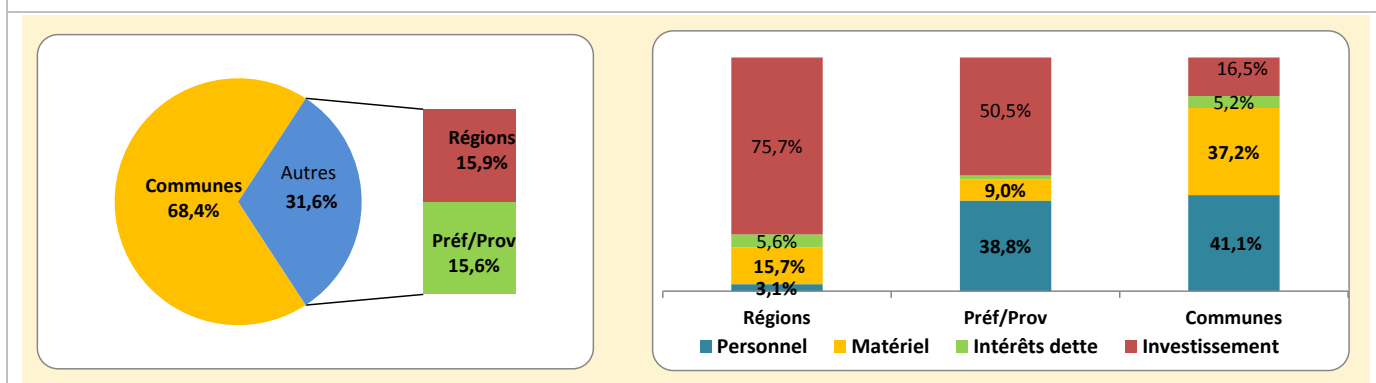
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 13,1 MMDH, les dépenses totales des communes représentent 68,4% des dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales à fin juillet 2018.

La répartition des dépenses par type de collectivité territoriale à fin juillet 2018 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (41,1%) et des préfectures et provinces (38,8%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 75,7% de dépenses d'investissement, 15,7% de dépenses de matériel, 5,6% des charges en intérêts et 3,1% des dépenses de personnel.

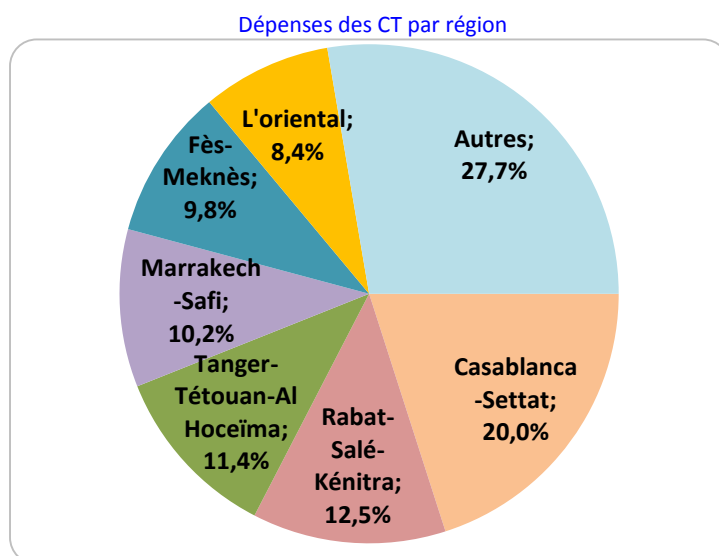


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 72,3% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (3.850 MDH) représentent 20% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,1% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	1 372	1 234	260	984	3 850
Rabat-Salé-Kénitra	909	749	99	652	2 409
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	591	574	60	957	2 182
Marrakech-Safi	696	614	58	594	1 962
Fès-Meknès	814	576	106	380	1 876
L'oriental	642	380	62	524	1 608
Souss-Massa	446	358	95	580	1 479
Béni Mellal-Khénifra	455	342	49	412	1 258
Laâyoune-Sakia El Hamra	255	282	36	317	890
Drâa-Tafilalet	276	166	41	265	748
Guelmim-Oued Noun	142	302	16	270	730
Dakhla-Oued Ed Dahab	63	62	16	70	211
TOTAL	6 661	5 639	898	6 005	19 203

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin juillet 2018 des soldes positifs de 6 MDH et de 458 MDH respectivement contre un solde positif de 17 MDH pour les budgets annexes et un solde positif de 523 MDH pour les comptes spéciaux à fin juillet 2017.

4- EXCEDENT / DEFICIT GLOBAL

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 4,4 MMDH à fin juillet 2018 contre un excédent global de 4,3 MMDH enregistré un an auparavant.

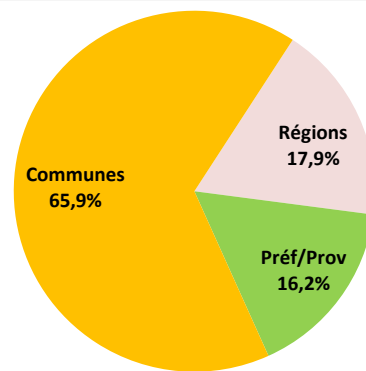
5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin juillet 2018, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 1.442 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.057 MDH et la reconstitution des fonds disponibles pour 4,8 MMDH.

6- FONDS DISPONIBLES

Les fonds disponibles des collectivités territoriales à fin juillet 2018 se sont élevés à 36,2 MMDH, dont 27,4 MMDH sont des excédents des exercices antérieurs⁹. Les communes interviennent pour 65,9% des fonds disponibles des collectivités territoriales.

Répartition des fonds disponibles à fin juillet 2018



⁹ Les excédents des exercices antérieurs sont constitués pour l'essentiel de reports de crédits.